

Séance du 23 septembre 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil de Surveillance de la Cellule de Règlement et de Conservation des Titres (CRCT) a tenu le 23 septembre 2020, par visioconférence, sa deuxième réunion ordinaire de l'année, sous la présidence de Monsieur ABBAS MAHAMAT TOLLI, Gouverneur de la BEAC, son Président statutaire.

Au cours de cette séance, le Conseil de Surveillance a pris connaissance des perspectives macroéconomiques mondiales et sous-régionales en 2020 et des évolutions du marché des valeurs du Trésor de la CEMAC sur la période du 31 juillet 2019 au 31 juillet 2020.

Au plan international, le Conseil de Surveillance a noté que l'économie mondiale enregistre une récession en 2020, principalement en raison du double choc de la pandémie de la COVID-19 et de la baisse des cours du pétrole. En effet, selon les estimations récentes du Fonds Monétaire International (FMI), le taux de croissance mondiale devrait être négatif, et de l'ordre de -4,7 % en 2020.

En ce qui concerne la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), les perspectives économiques de 2020, révisées avec un cours du baril de pétrole brut à 41,7 dollars, seraient caractérisées par un recul du PIB réel de 3,1 %, une hausse du taux d'inflation en moyenne annuelle à 2,6 %, un creusement des déficits budgétaire (base engagement hors dons) et extérieur respectivement à 2,6 % du PIB et 4,7 % du PIB et une remontée des réserves de change à un niveau largement au-dessus du seuil de 3 mois d'importations des biens et services.

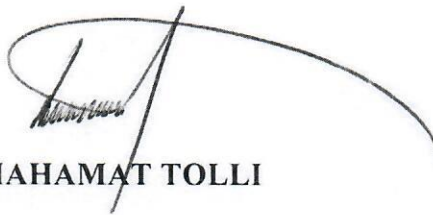
Sur le plan de la conduite de la politique monétaire, il a été observé que lors de sa réunion ordinaire du 24 juin 2020 et de sa session extraordinaire du 22 juillet 2020, le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la BEAC a assoupli ses conditions d'intervention afin d'accroître l'offre de liquidités et préserver la stabilité des marchés, à travers la suspension provisoire, en cas de dégradation d'une signature souveraine, de la révision à la hausse des décotes applicables aux titres publics admis comme collatéral des opérations de politique monétaire, la réduction des décotes en vigueur de 8%, la modification des conditions d'éligibilité des créances privées à court terme admises en garantie de ses concours au système bancaire, la reprise des opérations d'injection de liquidités de plus longues maturités (1 à 12 mois) et l'adoption d'un programme de rachat des titres publics pour une enveloppe maximale de 600 milliards de FCFA. Pour cette dernière décision en particulier, le Conseil de Surveillance a pris acte de ses implications immédiates pour le marché des titres publics, notamment en ce qui concerne l'accroissement du financement en faveur des Etats.

S'agissant de l'activité du marché des valeurs du Trésor de la CEMAC, le Conseil de Surveillance a constaté que *i)* le volume des émissions enregistré pendant la période sous revue, soit 2 870,1 milliards de FCFA, a augmenté de 40,21%, *ii)* le pourcentage moyen des taux de couverture des émissions s'est contracté de 122,53%, mais il demeure encore confortable, *iii)* le coût moyen des émissions s'est relevé de 4,89 % à 5,79 %. Par ailleurs, le Conseil de Surveillance s'est félicité de la dynamique du marché secondaire, en particulier la tendance haussière constatée sur les opérations d'achats-ventes de titres et de pension-livrée interbancaire.

Enfin, le Conseil de Surveillance a pris connaissance de la mise en œuvre des réformes du marché des valeurs du Trésor, notamment en ce qui concerne les principales innovations du nouveau corpus réglementaire et pris acte des perspectives à court terme, ainsi que l'évolution de la deuxième phase de la fusion des marchés financiers de la CEMAC. /-

Fait à Yaoundé, le 23 septembre 2020

Le Président du Conseil de Surveillance de la CRCT,



ABBAS MAHAMAT TOLLI